

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 27 FÉVRIER 2017**

Présents : Monsieur Patrick LECAPLAIN Maire,
Mmes : ANDRES, ASSELINE, DE SMET, DORÉ, DURAND, FERY,
MUSSET-TARDIF, RAINE, SANNIER.
Mrs : BALU, BOUFFARD, COLOMBE, DEGUSSEAU, DROU,
FOUCAULT, GUIOC, LEMARIÉ, LESUEUR, RICHET.

Absents excusés:

Mme CHAVENEAU	(pouvoir à Nicole DORÉ)
Mme HOCHET	(pouvoir à Elisabeth DURAND)
Mme VIDEAU	(pouvoir à Jacky GUIOC)
Mr DUTHILLEUL	(pouvoir à André FOUCAULT)
Mr LE BLASTIER	(pouvoir à Jean-Marc LESUEUR)
Mr SAINT-MARTIN	(pouvoir à Jean-Louis DROU)
Mr HENGBART	

La séance est ouverte à 20 h 30 par le Maire Patrick LECAPLAIN.

Elisabeth DURAND est désignée secrétaire de séance.

I – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 23/01/2017

Ce document ne faisant l'objet d'aucune observation est **adopté à l'unanimité**.

II – ADMINISTRATION GÉNÉRALE : INSTALLATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Patrick LECAPLAIN informe le Conseil Municipal que Sabine DEVASSY a présenté sa démission le 10 février dernier. Réglementairement, François DEGUSSEAU, suivant sur la liste « Ensemble pour l'avenir de Bretteville » devient Conseiller Municipal et est installé dans ses fonctions ce soir. Il remplacera sa collègue démissionnaire dans les commissions auxquelles elle siégeait.

François DEGUSSEAU se présente à l'ensemble du Conseil Municipal et accepte les commissions qui lui sont attribuées.

Alain COLOMBE, Maire-Adjoint aux finances, indique que l'année budgétaire 2016 se solde par un excédent de fonctionnement de 350 k€, le déficit d'investissement cumulé a été réduit à 66 097 € fin 2016. Ces résultats ont été obtenus malgré une nouvelle baisse de la DGF.

Les recettes de fonctionnement 2016 ont globalement été supérieures à l'estimation malgré quelques variations notoires. Les contributions directes ont été inférieures de plus de 20 000 € par rapport aux prévisions, notamment par le rétablissement de la ½ part fiscale des veuves, les bases exonérées sont passées de 368 366€ en 2015 à 641 713 € en 2016. Par ailleurs, la dotation de compensation de la taxe d'habitation a également été inférieure de 12 000 €.

En revanche, la régie Baronnie a bien fonctionné et enregistré un supplément de 61 000 € par rapport aux prévisions. De plus, le montant de plusieurs lignes budgétaires est supérieur aux estimations et notamment la recette de la taxe sur les droits d'enregistrement dite « frais de notaires » qui confirme la reprise de l'activité immobilière.

Les principales variations des dépenses de fonctionnement concernent la hausse des dépenses d'énergies, à 141 k€ pour 123 k€ estimés. Le groupement de commande d'énergies n'a pas permis de dégager l'économie espérée. En revanche, les intérêts des emprunts à taux variables ont bénéficié de taux très bas, par ailleurs, la perte de change de ceux contractés en Francs Suisses a été relativement modérée.

Le budget 2016 a été clôturé sans avoir recours à l'emprunt, la commune s'est donc désendettée de 339 565 € (280 496 € de remboursement de capital des emprunts auxquels il faut ajouter le remboursement des emprunts contractés pour la commune par le SDEC soit 59 069 €).

Les importants travaux réalisés aux écoles en 2015 ont permis de percevoir en 2016 une importante recette du FCTVA et donc d'engager des travaux ou des achats de matériel, notamment la réfection de la toiture et des fenêtres du local « Animation jeunesse », la poursuite de l'effacement des réseaux aériens, la réalisation du parking du parc de l'Odon, la réfection de l'annexe du centre socioculturel, l'éclairage du terrain des familles, le lancement de la première tranche du remplacement des lampadaires de « type boule » et l'achat d'une balayeuse, les 3 derniers postes seront en Restes à Réaliser (RAR).

Alain COLOMBE propose à l'assemblée un récapitulatif permettant de visualiser en euros et en pourcentages, les principaux postes de dépenses. Ainsi, les charges de personnel représentent 45% du budget de fonctionnement, 56.8 % si on y ajoute le personnel de l'AJBO ; 63% du coût de la restauration scolaire restent à la charge de la commune (288 945 € de dépenses (personnel compris) pour 107 512 € de recettes), le coût des associations s'élève à 833 923 €, celui des écoles à 357 432 €.

Il indique ensuite une moyenne du montant des taxes habitation et foncière perçu par habitation pour la part communale afin d'évaluer les futures recettes issues des constructions en cours (il ne s'agit que d'évaluations).

Le budget 2017 sera marqué par le transfert de compétences de la voirie et des espaces verts à la communauté urbaine Caen la mer, (gestion de l'activité et transfert des 10 agents du service rémunérés par Caen la mer) qui impactera fortement la répartition du budget dépenses et réduira bien évidemment les charges financières correspondantes. En revanche, les investissements (droit de tirage voirie) qui seront désormais réglés en fonctionnement constitueront une nouvelle dépense et impacteront le budget de fonctionnement. Cette opération aura pour conséquence de réduire l'excédent de fonctionnement et la perte de l'attribution de compensation de 200 000 €.

Le budget sera marqué également par une nouvelle baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement de 37 500€, cette baisse, certes modérée par rapport aux années précédentes, impactera une nouvelle fois l'équilibre financier, le cumul des 3 dernières années sera supérieur à 200 k€. Par ailleurs, les bases fiscales n'augmenteront que de 0.4% (0,9% en 2016) et les projets immobiliers de la Maslière et du clos St Jacques n'apporteront pas, cette année, de recettes fiscales.

S'agissant de notre déficit de logements sociaux, nous devons inscrire au budget le montant d'une pénalité « potentielle ».

La dernière réunion de la commission finances a retenu le principe d'une augmentation de la tarification du restaurant scolaire. Elle pourrait être de l'ordre de 3% et prendrait effet à la prochaine rentrée scolaire.

Par ailleurs, comme tous les ans, il est nécessaire de prendre en compte l'augmentation de la masse salariale des agents communaux.

Enfin, le budget de fonctionnement 2017 tiendra compte des besoins des services communaux afin qu'ils puissent accomplir leurs missions dans les meilleures conditions.

Compte tenu de tous ces éléments, cela conduira nécessairement à augmenter les taux d'imposition.

Si le montant des intérêts des emprunts diminue, le remboursement du capital augmente chaque année et le cumul annuel 2017 s'élèvera à 292 K€.

Comme chaque année, les recettes d'investissement seront composées de l'excédent de fonctionnement auquel s'ajoutera le FCTVA 2016, la dotation aux amortissements, la taxe d'aménagement et pour la première fois cette année la « dette récupérable » qui s'élèvera à un peu plus de 44 000 €.

Le budget investissement va être impacté par le transfert de la voirie et des espaces verts à Caen la mer. Il devra néanmoins permettre de respecter les engagements pris en 2016, l'effacement des réseaux des 3 rues (*Vallon, Normandie, Avenir*) et le remplacement pluriannuel des lampadaires de type « boule » auxquels il faudra ajouter les restes à réaliser.

Afin d'améliorer la visibilité des investissements à venir, nous avons élaboré un PPI (*Plan Pluriannuel d'Investissements*). La liste n'est bien évidemment pas exhaustive, il faudra prioriser ceux à engager dès 2017, ceux pouvant attendre 2018 et enfin ceux qui seront engagés dans les années à venir, le cadre budgétaire pourrait se situer aux alentours de 300 000 € pour l'année 2017.

La restructuration de la route de Bretagne apparaît bien évidemment dans les priorités mais la réalisation des travaux s'étalera sur plusieurs années.

A ce stade de l'élaboration du budget, il est évident que nous aurons recours à un nouvel emprunt dont le montant n'est pas connu à ce jour.

Patrick LECAPLAIN confirme que le budget sera difficile à construire et assez contraint, il sera à ajuster dans l'année. La commune va commencer à travailler en secteur (*Odon*) pour le service espaces verts/voirie. Il faut avancer dans les projets de construction, seule solution pour obtenir de nouvelles recettes.

Elisabeth DURAND rappelle la nécessité pour la commune d'évoluer, car seul le développement des habitations apportera de nouvelles recettes, permettant de poursuivre les nombreux investissements accomplis depuis toutes ces années.

Alain COLOMBE précise qu'il y a deux leviers, tout d'abord l'augmentation des logements, la commune ayant les infrastructures nécessaires pour les accueillir mais aussi l'augmentation des taux d'imposition (+1% représentant 22 000 €), il confirme à Serge BOUFFARD que les moyennes des taxes présentées sont à titre indicatif puisque différentes selon les types de logements (*logements sociaux, appartements, pavillons...*).

Patrick LECAPLAIN rappelle que la commune a beaucoup œuvré pour l'enfance et la jeunesse, ce qui la rend attractive pour les jeunes couples, les ventes si rapides des terrains de la Maslière en sont la preuve.

Jean LEMARIÉ remercie Alain COLOMBE pour cette présentation très intéressante et constate que la demande de Laurent BALU d'un plan pluriannuel a été entendue. Il regrette les conséquences du retard de la Maslière sur les recettes et lance le débat sur deux points que sont l'augmentation des tarifs du restaurant scolaire qui mérite d'être réfléchi et l'augmentation éventuelle des taux d'imposition qui n'engage pas d'opposition de principe mais nécessite d'être expliquée. De plus, est-ce une bonne option de diminuer l'endettement, ne faut-il pas emprunter actuellement, compte-tenu des taux, afin d'avancer dans les projets ?

Elisabeth DURAND précise, en ce qui concerne les tarifs de cantine, que rien n'est arrêté, les 3% d'augmentation représentent 13,90 € pour un enfant à tarif plein, pour une année scolaire (*139 jours*).

Barbara RAINE rappelle que les taux d'imposition n'ont pas été augmentés depuis 12 ans.

Serge BOUFFARD s'interroge sur le droit de tirage prévu pour la route de Bretagne qui sera en partie utilisé pour d'autres travaux de voirie cette année.

Alain COLOMBE précise qu'il souhaite négocier avec Caen la mer considérant la route de Bretagne comme un axe important de l'agglomération donc d'un intérêt communautaire et utilisée par de nombreuses personnes non brettevillaises.

François DEGUSSEAU s'interroge sur la priorité de la route de Bretagne. Comme indiqué précédemment, pour augmenter les recettes, il faut augmenter les logements afin d'accroître la démographie. Pour cela, il faut vendre à des jeunes familles, à des prix accessibles et offrir les services nécessaires, tels que la crèche. En termes de priorité, la crèche pourrait être plus urgente que la route de Bretagne.

Patrick LECAPLAIN précise que le budget de voirie ne peut être transféré au bâtiment (*comme la crèche*). Le projet de la crèche n'est pas arrêté, il est nécessaire d'établir un plan de financement, avec la certitude de l'ensemble des aides et du financement avant de lancer le dossier définitif.

Laurent BALU indique qu'il est difficile d'évaluer le montant des futures bases d'imposition, il faudrait combiner l'augmentation des taux en fonction de ces bases, la hausse des taux pourrait se faire par paliers. Il demande s'il aurait été possible d'anticiper l'impact du transfert de compétences ?

Patrick LECAPLAIN a visité quelques communautés urbaines et a constaté qu'il y avait différentes pratiques de transfert, avec leurs avantages et leurs inconvénients, pour un résultat final identique. Le préfet a souhaité respecter la loi, stricto-sensu.

Alain COLOMBE rappelle malgré tout l'avantage du transfert, puisque les chiffres sont arrêtés à un temps T, l'augmentation de la masse salariale et du coût de la vie, l'entretien des espaces verts des nouveaux projets (*tels que la Maslière*) seront à la charge de la communauté urbaine.

Laurent BALU souhaiterait que cette présentation sous forme de comptabilité analytique, très parlante et intéressante soit maintenue tous les ans. De plus, comme l'an passé, il souhaiterait un débat sur la politique sportive. Il faut se poser les bonnes questions, est-ce nécessaire pour une commune comme Bretteville d'avoir

un niveau sportif élevé, quel que soit le sport ? Il faut être raisonnable et bien axer les priorités sur des dépenses utiles au développement de la commune. Jean LEMARIÉ demande des précisions sur quelques propositions d'investissement.

Patrick LECAPLAIN précise que le plan pluriannuel permet de définir les dépenses sur du long terme, ainsi lorsque la Masière 2 sera lancée, il pourra être intéressant de revoir certains équipements sportifs. Il s'agit effectivement de gros investissements mais il y a des priorités, à définir.

Il indique à Serge BOUFFARD, demandant si les autres collectivités bénéficiaires des taxes locales ont prévu des augmentations des taux d'imposition, que Caen la mer n'augmentera pas ses taux cette année mais n'a pas d'autres informations.

Le Conseil Municipal prend acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2017.

IV – SDEC – PROJET DÉFINITIF D'INSTALLATION D'UNE BORNE DE RECHARGE ELECTRIQUE

Jean-Louis DROU, Maire-Adjoint aux travaux rappelle que le SDEC ENERGIE a pris le parti d'engager un programme de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE).

La commune de BRETTEVILLE SUR ODON a transféré sa compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » au SDEC ENERGIE par délibération en septembre 2014. L'étude du SDEC ENERGIE a fait ressortir, comme propice à l'installation d'une borne de recharge, le site Place de la Mairie, la participation financière de la commune est évaluée au maximum à 1 832 €. La commune s'engage à mettre à disposition du SDEC ENERGIE, à titre gratuit, les biens nécessaires à l'exercice de la compétence transférée.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le projet de mise en œuvre et les conditions d'implantation de la borne située Place de la Mairie, de s'engager à verser au SDEC ENERGIE la participation financière de 1 832 € et de voter les crédits nécessaires et d'autoriser le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition gratuite des biens nécessaires à l'exercice de la compétence transférée.

Serge BOUFFARD s'interroge sur l'utilisation des bornes, compte tenu des bornes existantes mais peu utilisées. Gageons sur un développement de ces véhicules.

Adopté à l'unanimité.

V – COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

➤ **Patrick LECAPLAIN** informe :

- ↳ Réunion publique sur le Triangle des Crêtes : mercredi 1^{er} mars 2017 à 20 h 30
- ↳ Assemblée Générale des Anciens Combattants du Calvados, le 26 mars 2017 à 12 h, au Monument aux Morts.
- ↳ La commune doit mettre à disposition des citoyens un panneau d'affichage public de 6 m², réservé aux annonces gratuites à but non lucratif et non commercial, reste à déterminer le lieu (*suite à la question de Jean LEMARIÉ lors du dernier conseil*).

➤ **Jacky GUIOC**, Conseiller Municipal délégué, Président de l'AJBO informe sur les vacances de février :

- ↳ 1^{ère} semaine : 12 enfants au stage multisports, 37 au centre de loisirs et 15 ados au local jeunes.
- ↳ 2^{ème} semaine : 10 enfants au stage multisports, 38 au centre de loisirs et 10 ados au local jeunes.

Jacky Guioc est très satisfait de la reprise du local jeunes avec des adolescents très motivés.

↳ Dates à retenir :

- Carnaval « les pays du monde » : le 18 mars, à 13 h 45 dans la cour de l'école,
- Tous en Fête : le 17 juin, fête intergénérationnelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30